

Une nouvelle solidarité entre les Alpes et les régions environnantes

Document de position de la CIPRA sur une stratégie européenne pour la région alpine

SYNTHESE

Différents acteurs politiques de l'Arc alpin se mobilisent pour la mise en place d'une stratégie européenne pour la région alpine (EUSALP). Avec plus de 100 organisations membres provenant de tous les pays alpins, la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) s'appuie sur un large réseau qui dépasse le cadre des Alpes, et qui est également ancré dans les régions métropolitaines environnantes. Dans le processus d'élaboration d'une macrorégion, la CIPRA représente les intérêts d'une politique alpine écologique et soutenable. Pour la CIPRA, l'EUSALP offre aussi la chance de sensibiliser l'Europe aux thématiques de l'espace alpin. La question fondamentale derrière cette discussion est aussi la définition d'une stratégie d'avenir générale pour les Alpes.

Le statut juridique de la zone centrale de la Convention alpine dans le cadre de l'EUSALP n'est pas encore clair, pas plus que les relations entre la zone alpine centrale et les régions environnantes. Les métropoles extra-alpines pourront-elles par exemple décider si des Jeux olympiques auront lieu dans les Alpes, et où ? De telles questions doivent être éclaircies dans le cadre d'un processus de dialogue entre les acteurs clés des Alpes.

La CIPRA considère que certaines questions et principes sont d'une importance majeure pour l'avenir des Alpes :

- Un développement soutenable, comme il est défini dans la Convention alpine, doit être le principe de base de l'EUSALP.
- La population ainsi que les acteurs jouant un rôle dans l'espace alpin doivent être impliqués le plus tôt possible

L'EUSALP, aux yeux de la CIPRA, n'a de sens que si elle donne une place majeure à la Convention alpine. Les acquis de la Convention alpine en direction d'un développement durable dans les Alpes ne peuvent pas être remis en cause. Convention alpine et EUSALP doivent se compléter en mettant à profit des synergies, et ne doivent pas se porter mutuellement concurrence. Par ailleurs, la Convention alpine a aussi besoin de se renouveler et d'évoluer en permanence : pour la CIPRA, l'EUSALP peut être une chance dans ce contexte.

L'EUSALP aura des thématiques et des approches plus larges que celles de la Convention alpine. Les acteurs, organisations et institutions, communes, villes et régions situés dans le périmètre de la Convention alpine doivent être intégrés en tant que partenaires à part entière dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une future macrorégion.

La CIPRA se félicite des initiatives en cours pour le renforcement de la coopération entre les acteurs de l'Arc alpin et les régions environnantes. Des organisations et des représentant-e-s de la société civile devront être intégrés dans cette coopération. Les préoccupations prioritaires doivent être ici les acteurs et leurs activités, et non le champ d'application territorial.

S'il faut toutefois définir un périmètre d'application de l'EUSALP, la CIPRA propose un modèle concentrique constitué d'une *zone alpine centrale* et d'un *espace alpin de coopération*. Les coopérations s'orienteront plus fortement vers des contextes fonctionnels suprarégionaux ou supranationaux. Les Alpes ne doivent pas être simplement intégrées aux régions métropolitaines en tant que territoires périphériques : les décisions sur les

questions spécifiques aux Alpes doivent être prises par les acteurs régionaux et les collectivités territoriales de la zone alpine centrale.

L'EUSALP offre la chance de relever ensemble les enjeux de l'avenir dans toutes les Alpes et au-delà, même si certains champs d'action politiques comme le changement climatique ou le transport doivent être traités à l'échelle mondiale. Du point de vue de la CIPRA, certains domaines sont particulièrement touchés. La concertation et la coopération doivent être renforcées, en particulier dans les domaines de l'énergie et du changement climatique, la régulation du trafic de transit à travers les Alpes et la promotion de la mobilité douce, l'utilisation des ressources naturelles et les mesures préventives d'adaptation aux risques naturels, le tourisme durable et proche de la nature, le changement démographique, les jeunes et le vieillissement, ainsi que le développement de nouvelles formes de prise de décision.

Schaan/LI, janvier 2014